



# NOMOUSS 10

## ADDITIF ANTIMOUSSE

- **Supprime définitivement la formation de mousse dans les eaux de rejet, dans les bassins publics, les stations d'épuration.**
- **S'utilise également dans les machines de nettoyage de sols et les appareils injection-extraction.**
- **S'utilise à titre préventif ou curatif.**
- **Se mélange instantanément à l'eau.**
- **Polyvalence exceptionnelle, efficace à chaud et à froid.**
- **Ne fait pas varier le pH de l'eau.**
- **Sans attaque sur les supports.**
- **Sans odeur.**

### S'UTILISE AVEC

Nos pulvérisateurs.

### APPLICATION

Pour avoir une efficacité maximum il est recommandé de prédiluer le NOMOUSS 10 à 20 % dans l'eau (verser l'eau dans l'antimousse tout en agitant).

La dose d'emploi dépend du milieu à traiter et doit être déterminée par expérience, mais, en général, une dose de 0,01 à 0,5 ml/L de NOMOUSS 10, soit 0,05 à 2,5 ml/ de solution à 20 %, est suffisante.

Selon l'application, pulvériser directement sur la mousse ou rajouter en goutte à goutte dans l'eau d'appoint.

### CARACTÉRISTIQUES

Matière active : émulsion d'huile silicone de type non ionique.

Aspect : produit visqueux blanc.

pH : 6 à 9.

Densité : environ 1.

**EPI** : pour votre protection individuelle et vos vêtements de travail adaptés à votre activité, nous vous recommandons la société

 [www.pro5.fr](http://www.pro5.fr)

### CONDITIONS D'EMPLOI

Se reporter aux précautions d'emploi figurant sur l'emballage.

Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.

D1422-0407-8241



Les marques déposées Zep sont la propriété de Zep IP Holding LLC et sont utilisées sous licence limitée avec leur permission.

